## ANNEXE 1.

## DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

**Remarque préliminaire** : les cadres I à V et X, XI et XIV doivent toujours être remplis. Les cadres VI à IX et XII et XIII sont à remplir en fonction des caractéristiques de la demande.

e soussigné(e)  □ personne physique  M/Mme - Prénom :						
personne physique   M/Mmc - Prénom: Nom:   Nom:   Nom:   Adresse:   n°:   bte:   Code postal:   Localité:   Pays:   Service:   SSM:   Fax:   Service:	CADRE I	Identité du demandeur (signa	ataire du cadre XIV	7)		
personne physique   M/Mmc - Prénom: Nom:   Nom:   Nom:   Adresse:   n°:   bte:   Code postal:   Localité:   Pays:   Service:   SSM:   Fax:   Service:   Some puridique:   Service:   Serv	Je soussigné(e)					
M/Mme - Prénom : Nom : Adresse : n° : bte :						
Adresse:						
Code postal:						
Téléphone:						
E-mail:    Depresone morale   Nom: Fédération Wallonie-Bruxelles. Ministère de la communauté française. Forme juridique :   N°d'entreprise : Service : Secrétariat général, Direction générale des infrastructures   Adresse : Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles   n° : 44. bte :   Code postal : 1080   Localité : Bruxelles   Pays : Belgique   Prénom du représentant : Pierre   Nom du représentant : PIRLOT   en qualité   Directeur a.i.   Téléphone : 02 / 278 42 30   GSM : 0486/09 06 76   Fax : 02 / 278 42 09   E-mail : pierre, pirlot@cfwb.be     Pays : Belgique   Prénom du représentant : Pierre   Nom du représentant : PIRLOT   en qualité   Directeur a.i.   Pays : Directeur a.						
M personne morale Nom : Fédération Wallonie-Bruxelles. Ministère de la communauté française. Forme juridique : N°d'entreprise : Service : Secrétariat général. Direction générale des infrastructures Adresse : Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles						
Nom: Fédération Wallonie-Bruxelles, Ministère de la communauté française. Forme juridique:  N°d'entreprise: Service: Secrétariat général, Direction générale des infrastructures  Adresse: Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles  Code postal: 1080	E-IIIaII:		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		•••••
Nom: Fédération Wallonie-Bruxelles. Ministère de la communauté française. Forme juridique:  N°d'entreprise: Service: Secrétariat général, Direction générale des infrastructures  Adresse: Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles Code postal: 1080 Localité: Bruxelles Prénom du représentant: Pierre. Nom du représentant: PIRLOT en qualité: Directeur a.i.  Téléphone: 02 / 278.42 30 GSM: 0486/09 06 76 Fax: 02/278.42 09 E-mail: pierre.pirlot@cfwb.be  agissant en qualité de: propriétaire copropriétaire copropriétaire ditulaire d'un droit réel sur le bien locataire mandataire agissant au nom et pour le compte de: mandataire agissant au nom et pour le compte de: Mautre (à préciser):  Personne à contacter (si différente du demandeur mentionné ci-dessus ou si plusieurs demandeurs):  M/Mine - Prénom: Pierre. Nom: PIRLOT Fonction: Directeur A.I. Représentant la Direction Régionale de Bruxelles du Service général des Infrastructures scolaires de la FW-B. Téléphone: 02 / 278.42 30 GSM: 0486/09 06 76 Fax: 02/278.42 09 E-mail: pierre.pirlot@cfwb.be  Adresse (en Belgique) à laquelle les administrations envoient le courrier dans le cadre de la demande (si différente de celle du demandeur mentionnée ci-dessus ou si plusieurs demandeurs):  M/Mine - Prénom: Nom: Nom: Adresse: Nom: Nom: Nom: Nom: Nom: Nom: Nom: Nom	X personne	morale				
N°d entreprise: Service: Secrétariat général, Direction générale des infrastructures Adresse: Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles	Nom : Fédéra	tion Wallonie-Bruxelles. M	inistère de la con	munauté française.	. Forme juridique :	
Adresse : Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles	N°d'entreprise	e:		Service : Secrétaria	t général, Direction gér	nérale des infrastructures
Prénom du représentant : Pierre. Nom du représentant : PIRLOT en qualité : Directeur a.i. Téléphone : 02 / 278 42 30 GSM : 0486/09 06 76 Fax : 02/278 42 09  E-mail :	Adresse : Bou	ilevard Léopold II, 1080 Bru	ıxelles			. n° : 44 bte :
Téléphone : 02/278 42 30	Code postal:.		té :Bruxell	es	Pays :	Belgique
E-mail:pierre.pirlot@cfwb.be  agissant en qualité de :	Prénom du rep	orésentant : Pierre	Nom du représei	ntant : PIRLOT	en qualité :	Directeur a.i.
agissant en qualité de :    propriétaire     copropriétaire     titulaire d'un droit réel sur le bien     locataire     mandataire agissant au nom et pour le compte de :   (mandat à joindre à la demande)     autre (à préciser) : (mandat à joindre à la demande)     Personne à contacter (si différente du demandeur mentionné ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :   M/Mme - Prénom : Pierre   Nom : PIRLOT     Fonction : Directeur A.I. Représentant la Direction Régionale de Bruxelles du Service général des Infrastructures scolaires de la FW-B     Teléphone : 02 / 278 42 30   GSM : 0486/09 06 76   Fax : 02/278 42 09     E-mail : pierre-pirlot@cfwb.be     Adresse (en Belgique) à laquelle les administrations envoient le courrier dans le cadre de la demande (si différente de celle du demandeur mentionnée ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :   M/Mme - Prénom : Nom						
□ propriétaire □ copropriétaire □ titulaire d'un droit réel sur le bien □ locataire □ mandataire agissant au nom et pour le compte de : □ mandataire agissant au nom et pour le compte de la demandeurs scolaire de la demandeurs sur le catre de la demandeurs demandeurs gistalitation demandeurs au le catre de la demandeurs demandeurs sur le catre de la demandeurs dema	E-mail :	pierre.pirlot@ctwb.be				
□ propriétaire □ copropriétaire □ titulaire d'un droit réel sur le bien □ locataire □ mandataire agissant au nom et pour le compte de : □ mandataire agissant au nom et pour le compte de la demandeurs scolaire de la demandeurs sur le catre de la demandeurs demandeurs gistalitation demandeurs au le catre de la demandeurs demandeurs sur le catre de la demandeurs dema		1247 -1				
□ copropriétaire □ titulaire d'un droit réel sur le bien □ locataire □ mandataire agissant au nom et pour le compte de : □ (mandat à joindre à la demande) ☑ autre (à préciser) : □ (mandat à joindre à la demande) ☑ autre (à préciser) : □ (mandat à joindre à la demande) ☑ (mandat à joindre à la demandeurs) : ☑ (mandat à joindre à la demandeurs ) :						
□ titulaire d'un droit réel sur le bien □ locataire □ mandataire agissant au nom et pour le compte de : □ (mandat à joindre à la demande) ☑ autre (à préciser) : □ (mandat à joindre à la demande) ☑ autre (à préciser) : □ (mandat à joindre à la demande) ☑ (mandat à joindre à la demande ☑ (mandat à joindre à la demande ☑ (mandat à joindre à la demandeurs) : ☑ (M/Mme - Prénom : Nom : ☑ (mandat à joindre à la demandeurs) : ☑ (mandat à joindre à la demandeurs : ☑ (mandat à joindre à la demandeurs) : ☑ (mandat à joindre à la demandeurs : ☑ (mandataire cutre à la demandeurs : ☑ (mandat						
□ locataire □ mandataire agissant au nom et pour le compte de :						
□ mandataire agissant au nom et pour le compte de :		un droit reel sur le bien				
Mautre (à préciser):  Personne à contacter (si différente du demandeur mentionné ci-dessus ou si plusieurs demandeurs):  M/Mme - Prénom : Pierre Nom : PIRLOT  Fonction : Directeur A.I. Représentant la Direction Régionale de Bruxelles du Service général des Infrastructures scolaires de la FW-B  Téléphone : 02 / 278 42 30 GSM : 0486/09 06 76 Fax : 02/278 42 09  E-mail : pierre,pirlot@cfwb.be  Adresse (en Belgique) à laquelle les administrations envoient le courrier dans le cadre de la demande (si différente de celle du demandeur mentionnée ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :  M/Mme − Prénom : Nom :  Adresse : n° : bte :  Code postal : Localité :  NB : lorsque la demande est introduite par plusieurs personnes (physiques ou morales), indiquer les coordonnées des autres demandeurs sur		agissant au nom et nour le com	onte de :			
Personne à contacter (si différente du demandeur mentionné ci-dessus ou si plusieurs demandeurs):  M/Mme - Prénom : Pierre Nom : PIRLOT  Fonction : Directeur A.I. Représentant la Direction Régionale de Bruxelles du Service général des Infrastructures scolaires de la FW-B  Téléphone : 02 / 278 42 30 GSM : 0486/09 06 76 Fax : 02/278 42 09  E-mail : pierre.pirlot@cfwb.be  Adresse (en Belgique) à laquelle les administrations envoient le courrier dans le cadre de la demande (si différente de celle du demandeur mentionnée ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :  M/Mme - Prénom : Nom :  Adresse : n° bte :  Code postal : Localité :			*			
Personne à contacter (si différente du demandeur mentionné ci-dessus ou si plusieurs demandeurs):  M/Mme - Prénom : Pierre Nom : PIRLOT  Fonction : Directeur A.I. Représentant la Direction Régionale de Bruxelles du Service général des Infrastructures scolaires de la FW-B  Téléphone : 02 / 278 42 30 GSM : 0486/09 06 76 Fax : 02/278 42 09  E-mail : pierre.pirlot@cfwb.be  Adresse (en Belgique) à laquelle les administrations envoient le courrier dans le cadre de la demande (si différente de celle du demandeur mentionnée ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :  M/Mme - Prénom : Nom :  Adresse : n° : bte :  Code postal : Localité :  NB : lorsque la demande est introduite par plusieurs personnes (physiques ou morales), indiquer les coordonnées des autres demandeurs sur						
M/Mme - Prénom : Pierre Nom : PIRLOT  Fonction : Directeur A.I. Représentant la Direction Régionale de Bruxelles du Service général des Infrastructures scolaires de la FW-B  Téléphone : 02 / 278 42 30 GSM : 0486/09 06 76 Fax : 02/278 42 09  E-mail : pierre.pirlot@cfwb.be  Adresse (en Belgique) à laquelle les administrations envoient le courrier dans le cadre de la demande (si différente de celle du demandeur mentionnée ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :  M/Mme - Prénom : Nom :  Adresse :	\ F	,				
Fonction: Directeur A.I. Représentant la Direction Régionale de Bruxelles du Service général des Infrastructures scolaires de la FW-B  Téléphone: 02 / 278 42 30						
Téléphone :						
E-mail:pierre.pirlot@cfwb.be  Adresse (en Belgique) à laquelle les administrations envoient le courrier dans le cadre de la demande (si différente de celle du demandeur mentionnée ci-dessus ou si plusieurs demandeurs):  M/Mme - Prénom: Nom:						
Adresse (en Belgique) à laquelle les administrations envoient le courrier dans le cadre de la demande (si différente de celle du demandeur mentionnée ci-dessus ou si plusieurs demandeurs):  M/Mme - Prénom: Nom: Nom:						
mentionnée ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :  M/Mme – Prénom : Nom : n° : bte :	E-mail:	pierre.pirlot@cfwb.be				
mentionnée ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :  M/Mme – Prénom : Nom : n° : bte :	41 / 5		, ,.		3 3 3 7 1 100	. 1 11 1 1 1
M/Mme – Prénom : Nom : n° : bte :				e courrier dans le cadi	re de la demande (si difféi	rente de celle du demandeur
Adresse :		*				
Code postal : Localité :						
<u>NB</u> : lorsque la demande est introduite par plusieurs personnes (physiques ou morales), indiquer les coordonnées des autres demandeurs sur						
	code postar: .	•••••	Locaine			
	NB : lorsage la	a demande est introduite nar plu	usieurs personnes (n	hysiques ou morales)	indiauer les coordonnées d	des autres demandeurs sur
J 1 (	_			, siques ou moraces),	quer ves coordonnees c	tes ann es wemanwem s sui
	e jiene e		-/-			

CADRE	II	Localis	sation du bien concerné par la demande						
Code	Comr	mune	Adresse	N°	•	Bte		Cadastre	
postal				de	à		Division	Section	N°
1070	Ande	rlecht	Rue Chomé Wijns	5			5e DIV. / Sect	ion C / Parce	lle n° 258W

CAI	CADRE III Objet de la demande (intitulé synthétique de la demande)				
		de pavillon scolaire modulaire (modules préfabriqués) pour l'Athénée Royal «Leonardo Da			
		de réaliser deux classes - voir note explicative.			
		*			
<u> </u>					
CAI	DRE IV	Identification de la demande – Types d'actes et travaux (cocher le(s) type(s) de travaux concernés par la demande)			
X	1. Constru	tire, reconstruire, transformer et/ou placer une installation fixe			
	<b>▼</b> 1.1 av	ec l'intervention obligatoire d'un architecte (cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 1 de l'arrêté)			
	□ 1.2. sa	ans l'intervention obligatoire d'un architecte (cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 2 de l'arrêté)			
	2. Démoli	r sans reconstruire (cfr chap. II et chap. III, section 2 de l'arrêté)			
	3. Modifie	er la destination ou l'utilisation de tout ou partie d'un bien <u>bâti</u> (cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)			
	4. Modifie	er le nombre de logements dans une construction existante (cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)			
	5. Placer .	(nombre) dispositif(s) de publicité (cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 1 de l'arrêté)			
	l'arrêté)				
<b> </b> _	pour l'habitation (cfr chap. II et chap. III, section 6 de l'arrêté)				
<b> </b>	Gouvernement jugerait la protection nécessaire (cfr chap. II et chap. III, section 8 de l'arrêté)				
		er des travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain (cfr chap. II et chap. III, section 9 de l'arrêté)			
		ou modifier une installation de télécommunication (cfr chap. III et chap. III, section 10 de l'arrêté)			
	14. Réaliser des actes et travaux concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription (cfr chap. II et chap. IV de l'arrêté) (le cas échéant, cocher également le(s) type(s) d'actes et travaux visés aux points 1 à 13).				
	(cj. chap. 11 c. chap. 14 ac i arreie) (ie cus echeam, cocher egaiemem ie(s) type(s) a actes et travaux vises aux points 1 a 13).				
	15. Autre				
CAI	DRE V	Particularité(s) de la demande (cocher le(s) type(s) de procédure concernée par la demande)			
		e permis d'urbanisme à durée limitée.			
		e permis d'urbanisme avec étude ou rapport d'incidences, en urbanisme (annexe A ou B du CoBAT).			
		e permis d'urbanisme pour un « projet mixte » (nécessitant simultanément un permis d'environnement de classe IA ou IB).			
		permis d'urbanisme faisant suite à un certificat d'urbanisme. Certificat délivré le :			
	Demande de	permis d'urbanisme concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription.			
		e « permis d'urbanisme modificatif » (portant sur des parties non mises en œuvre d'un permis délivré et en cours de validité). al délivré le :			
	réf commun	n d'une demande de permis d'urbanisme en cours de procédure.  nale :			
	Demande no	e présentant aucune des particularités précédentes.			

CADRE VI	Caractéristiques du projet (remplir les cases pertinentes en fonction NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour le tableau ci-d			par bâtiment détaillan	
	les données pertinentes.	Π			
TERRAIN Superficie du terra	$\sin (m^2)$	S	25850.		
			Existant	Projeté	
CONSTRUCTIO	ON HORS-SOL				
Total de la superfi (totalement ou par	icie de plancher de tous les niveaux hors-sol $(m^2)$	Р	.32.399.	.32.508,46	
Rapport plancher	hors-sol/superficie du terrain	P/S	.1,25	1,26	
Volume total de la	a construction hors-sol $(m^3)$		.87.489.	87.840,84	
	A CONSTRUCTION				
	calculée en projection horizontale sur la(les) parcelle(s), occupée ou es constructions hors-sol, déduction faite des auvents et marquises	Е	.8.1.3.5	.8.189,73	
Taux d'emprise		E/S	.0,3.1	0,32	
SUPERFICIE IM	MPERMEABLE .				
Superficie totale surfaces impermé	de la (des) construction(s), cumulée à la superficie de toutes les ables égouttées, telles que les voies d'accès, aires de stationnement, etions enterrées, $(m^2)$	I	.14.281	.14.281	
Taux d'imperméal		I/S	.0,5.5	0,55	
raax a imperincat	ATTIGUTOTI	1/5	· ••••••••••••••••••••••••••••••••••••		
SUPERFICIE DI	E TOITURE VERTE OU VERDURISEE/VEGETALISEE $(m^2)$				
CITERNE D'EA	$\underline{\mathbf{U}} \; \underline{\mathbf{DE}} \; \underline{\mathbf{PLUIE}} \; (m^3)$				
BASSIN D'ORA	$\mathbf{GE}\left(m^{3} ight)$				
LOGEMENT					
Nombre de :	- studios				
	- appartements 1 ch.				
	- appartements 2 ch.				
	- appartements 3 ch.				
	- appartements 4 ch. ou plus				
	- maisons unifamiliales				
Nombre total de logements			•••••		
Densité de logements par hectare					
Superficie de terra	$\sin (m^2)$ par logement	000 S/L	•••••		
LOGEMENT CO					
ETABLISSEME	<u>NT HÔTELIER</u>				
Nombre de chamb	ores ou d'entités				

CADRE VII	VII	Tableau des superficies de plancher (m²) (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)           NB: les surfaces communes (dégagements, communs,) sont à répartir au prorata des activités respectives concernées.           NB: en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.           NB: si l'immeuble comporte plus de niveaux que ceux prévus dans le présent cadre, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe.	es superi rfaces co de bâtir meuble o	ficies de j mmunes nents mui	plancher (dégageme l'iples, rem plus de ni	m²) (rempl nts, commu plir le table	ir les casa ins,) so eau ci-des eux prévu	es pertinen mt à répar ssous pour is dans le p	tes en fonc tir au prora la globalit résent cad	s cases pertinentes en fonction du projet) ) sont à répartir au prorata des activités respectives concernées. :i-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données prévus dans le présent cadre, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe.	ojet) ivités respe et un table un tableau	ctives con au par bâi similaire	cernées. iment dét. compléme	xillant les o ntaire, en	données pe annexe.	ertinentes.		
AFFECT, GLOSSAL D'AFFEC	AFFECTATION SELON LE GLOSSAIRE DU PLAN RÉGIONAL D'AFFECTATION DU SOL	ETAT -3	3	-2	1-	Total sous-sol		+1-	+2	+3	4	+5	9+	+7	<u>8</u> +	6+	+10	Total hors- sol
Logement		Existant Projeté																
Bureau		Existant																
Equipement d service public	Equipement d'intérêt collectif ou de service public	Existant Projeté					8.135	5.132	5.132	5.132	3.236	2.396						32.399
Commerce		Existant					2,000											0.000
Commerce de gros	e de gros	Existant Projeté																
Grand con	Grand commerce spécialisé	Existant Projeté																
Etablissen	Etablissement hôtelier	Existant Projeté																
	artisanales	Existant																
	at tisaliai Cs	Projeté																
элі	de haute technologie	Existant																
nct		Projeté																
poa	industrielles	Existant																
d s		Projeté																
ətiv	de production de services	Existant																
	materiels	Projete																
	de production de brens immatériels	Projeté																
Activités 1	Activités logistiques	Existant																
		Projeté																
Dépôt/entreposage	eposage	Existant																
Autre (à préciser)	réciser)	Existant																
Total de L	Total de la superficie plancher	Existant					8.135	5.132	5.132	5.132	3.236	2.396						32.399
		Projeté					8.189,7	3 5.186,7.	3 5.132			2.396						32.508,46
CADRE VIII	Ш/	Tableau re	slatif au	x emplac	ements de	Tableau relatif aux emplacements de stationnement	nent (rem	ıplir les ca.	ses pertine.	(remplir les cases pertinentes en fonction du projet)	ction du pr	ojet)						
	Nombre d'emplacements couverts	Existant Projeté																
Nombre couverts	Nombre d'emplacements non couverts	Existant Projeté																
l	Nombre total d'emplacements	Existant Projeté																
	Dont nombre d'emplacements	Existant																
> PMR		Projeté																
Nombre d	Nombre d'emplacements vélos	Existant																
		Projete																

CADRE IX	Actes et travaux d'i	nfrastructure et/ou d'amér	nagement urbain et/ou	ı d'aménagement o	d'espace vert	
				- c. cgeee	a espace vere	
<u>VOIRIES</u> :	Hiérarchie résidentielle	intarquartice	<i>Propriété</i> communa	ام مستعدد		
		interquartier		* .		
Nature des travaux	locale voirie : à créer	principale en totalité (de façades à fa	régionale		totalité (de façades à fa	
Nature des travaux	voirie : à créer	en partie du profil en trav	-		partie du profil en trav	•
Aménagoment		en partie du prom en trav	Exista		Proj	
Aménagement	( ( ( )	2)	EXIST	ant	Proj	ele
	(superficie totale en n	12)	•••••	•••••		
	perficie totale en m²)		•••••	•••••		
- revêtement sem	ni-perméable (superfic	ie totale en m²)	•••••			
<ul> <li>revêtement imp</li> </ul>	erméable (superficie i	totale en m²)				
Berme/pelouse (m²)	)					
Berme/pelouse (m l	linéaires)					
Arbre à haute tige (	nombre)					
	essence) (NB : en cas	d'essences variées,				
fournir un tableau s	similaire complémente	uire, en annexe)				
					Type de re	vêtement
			Existant	Projeté	Existant	Projeté
Voirie $(m^2)$ dont :						
- chaussée carros	' '					
	sable (m linéaires)		•••••			
	global (m linéaires)					
_	global (nombre d'emp		•••••			
	PMR (nombre d'emple					
	axi (nombre d'emplac					
		mbre d'emplacements)	•••••	•••••		•••••
	vélos (nombre d'emple			•••••		
	partagés (nombre d'é	emplacements)	•••••	•••••		
- zone de livraiso			•••••	•••••		
	narquée ( <i>m linéaires</i> )	1: (	•••••	•••••		
_	rts en commun (nomb	quement ( <i>m linéaires</i> )	•••••	•••••		
	sports en commun + t		•••••	•••••		
	sports en commun + v		•••••	•••••		
- Trottoir ( <i>m</i> <sup>2</sup> )	sports en commun + v	eios (m uneatres)	•••••	•••••		
- Trottoir ( <i>m</i> -)	aires)		••••••	••••••		
- Trottoir cyclo-p	,					
	piéton ( <i>m linéaires</i> )					
ECLAIRAGE PU			Exista		Proj	
	onsole, poteau, axiale,	)			į	
Longueur ( <i>m linéa</i>		••••/	•••••			
Points lumineux (						
Consommation (k						
COURS ET ETEN	•		Exista		Proj	
Curage d'un cours d			LAISta	ant	110)	CiC
Curage d'une étend	_		***************************************	***************************************	***************************************	
Restauration des be			••••••			
	ours d'eau voûté ( <i>m li</i>	néaires)				
Remise à ciel ouver						
ESPACES VERTS		public privé	Exista	ant	Proj	eté
	<u>-</u> t (ex : parc, bois, terro					
Superficie de l'espa		, ,				
Taux d'imperméabi						
Emprise des travaux						
Type de travaux			création	modification	rénovation s	uppression
	RT & AUTRES INF	RASTRUCTURES				* *
Passerelle			longueur (m):		surface tablier $(m^2)$ :.	
Pont	mode:		longueur (m) :		surface tablier $(m^2)$ :	
Tunnel						
Bassin d'orage						
Ligne de métro Ligne de chemin de						
Autre	_					
114110	<u></u>					

CADRE X	Réglementation en vigueur et dérogations sollicitées					
La réglementation applicable au projet faisant l'objet de la demande :						
Le Plan régional d'affectation du sol (PRAS), le Règlement régional d'urbanisme (RRU) et (à cocher et remplir, le cas échéant) :						
	☐ Le plan particulier d'affectation du sol (PPAS) :  M Le règlement communal d'urbanisme (ou des bâtisses) (RCU) :					
	☐ Le règlement d'urbanisme zoné (communal ou régional) :					
☐ Le permis de lotir :						
☐ Autre :						
Les dérogations sollicit	tées (énumérer, expliquer et motiver les dérogations éventuelles) : XPLICATIVE					
VOIR NOTE E						
<u>NB</u> : en cas ae manque	de place, compléter sur une fiche similaire, en annexe ou dans la note explicative visée à l'article 5, 2° de l'arrêté.					
CADRE XI	Liste des documents joints à la demande de permis d'urbanisme (cocher les documents joints à la demande)					
Types de documents						
X 01. Formulaire de	demande de permis d'urbanisme (= Annexe 1. de l'arrêté)					
X 02. Note explicative	ve					
X 03. Photos signific	atives					
X 04. Plans (localisation, implantation, réalisation, détails)						
X 05. Plans de synthèse (dossier A3)						
X 06. Renseignements relatifs au titre de propriété						
X 07. Preuve du paiement des frais de dossier						
08. Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) (= Annexe 2. de l'arrêté) + Preuve de l'avertissement						
09. Mandat						
X 10. Avis du SIAM	U + Jeu de plans cachetés par le SIAMU					
X 11. Proposition PE	<sup>1</sup> B					
12. Note préparatoire à l'étude d'incidences ou rapport d'incidences						
13. Evaluation appropriée requise par la législation relative à la conservation de la nature						
14. Document relatif à la reconnaissance de l'état du sol (RES)						
15. Note motivée ou tout autre document pouvant être imposé par un plan d'affectation du sol ou un règlement d'urbanisme						
16. Autorisation préalable du gestionnaire du cours d'eau						
X 17. Formulaire statistique INS						
X 18. Axonométrie						
19. Reportage photographique intérieur						
20. Pièce justifiant l'existence d'un chantier						
21. Visuel de la publicité sur bâche de chantier et/ou vinyle publicitaire ou assimilé						
22. Montage photos 24. Accusé de réception du permis d'environnement, pour les installations de télécommunication ????						
Liste des documents	spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)					
23. Note d'intention	ns					
24. Etudes prélimir	naires					
25. Plans comprena	ant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions					
	s travaux et des techniques					
Autre(s)						

CADRE XII	Identité et déclaration de l'architecte (à remplir pour les actes et travaux pour lesquels l'intervention d'un architecte est obligatoire)
1/ L'architecte auteur	
	<b>chitecte</b> : M/Mme – Prénom:
N° registre national : Adresse :	
Forme juridique : . <b>SP</b> Adresse du siège soci Code postal : <b>10</b> Représentée par l'arcl	société architecte » : Nom : JAVA Architecten/s  RL
•	527.41.80 E-mail: info@java-archi.com
2/ L'architecte chargé	
	du contrôle de l'exécution des travaux et de leur conformité au permis d'urbanisme ainsi qu'à la réglementation en isnommé auteur des plans □ autre (coordonnées):
Dans le cas où l'ar	chitecte chargé du contrôle est différent de l'architecte auteur des plans, le demandeur est tenu de fournir l'identité de la mission de contrôle, à l'autorité délivrante, avant le début des travaux.
3/ Déclaration de l'arc	nitecte auteur des plans
	oit d'exercer la profession d'architecte en Belgique et être valablement assuré. connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X.
	r relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande r que le projet faisant l'objet de la demande nécessite des dérogations sollicitées au cadre X.
-	nseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.
Le (date)05/.07/.20	217 Signature de l'architecte Julien Tregarot
CADRE XIII	Auteur de projet (à remplir, le cas échéant, si l'auteur des plans est un professionnel (paysagiste, architecte d'intérieur, géomètre, graphiste,) et si les actes et travaux ne nécessitent pas l'intervention obligatoire d'un architecte)
M/Mme - Prénom :	teur de projet et/ou d'autre(s) intervenant(s)
CADRE XIV	Déclaration du demandeur
Je déclare avoir pris	connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X
	r relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande rogations mentionnées dans le cadre X
-	de les decuments réperteniés en codre VI
*	de les documents répertoriés au cadre XI.  117 Signature(s) Fédération Wallonie-Bruxelles Ministère de la communauté française 44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles

<u>Remarque générale</u>: les données fournies dans le cadre de la présente demande sont stockées, aux fins de gestion administrative des demandes de permis, dans la base de données informatique NOVA. Certaines données peuvent également figurer sur le site internet régional de l'urbanisme (exemple : l'affiche d'enquête publique pendant la durée de celle-ci).

## GLOSSAIRE des principaux termes utilisés dans le présent formulaire de demande :

Accessoire : complémentaire de l'affectation principale et de superficie relative généralement faible.

Activités artisanales : activités de production où la création, la transformation ou l'entretien de biens meubles s'exerce principalement de manière manuelle et pouvant s'accompagner d'une vente directe au public.

Activités industrielles : activités de production mécanisée portant sur la fabrication ou la transformation de biens meubles ou sur l'exploitation de source d'énergie.

## Activités de haute technologie :

1° Recherche en laboratoire ou conception utilisant et mettant en œuvre de manière significative des technologies avancées ;

2° Activités productives de biens et de services recourant de manière significative au transfert de technologies en provenance des universités et des instituts supérieurs d'enseignement ou au résultat des recherches d'un laboratoire ou d'un bureau d'études.

Activités logistiques: processus intégré d'opérations que subit un produit fini après sa fabrication jusqu'à sa livraison au client, y compris l'étiquetage, le conditionnement, le stockage, la gestion de stock, la livraison, l'entretien et le service après vente. Sont assimilés aux activités logistiques, les travaux de gestion ou d'administration et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités productives : activités artisanales, activités de haute technologie, activités industrielles, activités de production de services matériels et de biens immatériels. Sont assimilés aux activités productives, les travaux de gestion ou d'administration, l'entreposage et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités de production de biens immatériels : activités de conception et/ou de production de biens immatériels fondée sur un processus intellectuel ou de communication ou liés à la société de la connaissance (production de biens audiovisuels, de logiciels, studios d'enregistrement, formation professionnelle spécialisée, services pré-presse, call centers, ...) ou encore relevant des technologies de l'environnement.

Activités de production de services matériels: activité de prestation de services ou liée à la prestation de services s'accompagnant du traitement d'un bien indépendamment de son processus de fabrication (ex.: transport de documents, entreposage de biens, services de nettoyage, de dépannage et d'entretien...).

Arbre à haute tige : arbre dont le tronc mesure au moins 40 cm de circonférence à 1,50 mètre de hauteur et qui atteint au moins 4,00 m de hauteur.

**Architecte** : la profession d'architecte est règlementée en Belgique. Pour pouvoir exercer valablement la profession, il faut être membre d'un des tableaux de l'Ordre des Architectes et être légalement assuré en responsabilité professionnelle (cfr loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte et loi du 26/06/1963 créant un Ordre des architectes).

Bassin d'orage : bassin dont la fonction essentielle est d'offrir un volume correctement dimensionné permettant, lors d'événement pluvieux intenses, un stockage temporaire de l'eau de pluie, avant redistribution lente vers un exutoire.

Bureau : local affecté :

- soit aux travaux de gestion ou d'administration d'une entreprise, d'un service public, d'un indépendant ou d'un commerçant ;
- soit à l'activité d'une profession libérale, à l'exclusion des professions médicales et paramédicales ;
- soit aux activités des entreprises de service intellectuel à l'exclusion des activités de production de services matériels et de biens immatériels.

Citerne d'eau de pluie : citerne dont la fonction essentielle est le stockage de l'eau de pluie en vue de sa réutilisation pour des usages domestiques. Commerce : ensemble des locaux accessibles au public dans lesquels lui sont fournis des services ou dans lesquels lui sont vendus des biens

meubles, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Commerce de gros: ensemble des locaux dans lesquels sont vendus des biens meubles en quantités importantes à des détaillants, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

**Enseigne** : inscription, forme ou image ou ensemble de celles-ci apposée sur un immeuble et relatif à une activité qui s'y exerce. Ne peut être assimilée à une enseigne une mention profitant à des tiers, telle que l'indication d'une marque ou de leurs produits.

**Entreposage**: stockage de biens meubles à ciel ouvert ou non.

Equipement d'intérêt collectif ou de service public : construction ou installation qui est affectée à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ou public, notamment les services des pouvoirs locaux, les immeubles abritant les assemblées parlementaires et leurs services, les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de culte reconnus et de morale laïque. Sont également considérés comme de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public, les missions diplomatiques, les postes consulaires de carrière des Etats reconnus par la Belgique ainsi que les représentations des entités fédérées ou assimilées de ces Etats. Sont exclus les locaux de gestion ou d'administration des autres services publics.

Etablissement hôtelier: établissement d'accueil de personnes pouvant offrir des prestations de services à la clientèle, tel que hôtel, auberge de jeunesse, motel, pension, appart-hôtel, flat-hôtel, ...

**Grand commerce spécialisé** : commerce de superficie supérieure ou égale à 500 m² et dont l'activité consiste en la fourniture de services ou la vente de biens meubles qui relève d'un secteur spécialisé à l'exclusion du secteur alimentaire.

Logement : ensemble de locaux ayant été conçus pour l'habitation ou la résidence d'une ou plusieurs personnes, pour autant qu'une autre affectation n'ait pas été légalement implantée, en ce compris les maisons de repos et les lieux d'hébergement agréés ou subventionnés, et à l'exclusion des établissements hôteliers.

Parcelle: parcelle cadastrale.

**Publicité :** inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, en ce compris le dispositif qui la supporte, à l'exclusion des enseignes et de la signalisation des voiries, lieux et établissements d'intérêt général ou à vocation touristique

**Publicité associée à l'enseigne**: publicité dont le message publicitaire est axé sur un produit ou un service distribué ou presté par l'occupant commercial ou industriel de l'immeuble et qui n'est pas susceptible d'être modifié pendant la durée du permis.

Situation existante : situation existante de droit et non de fait.

**Superficie de plancher**: totalité des planchers mis à couvert et offrant une hauteur libre d'au moins de 2,20 m dans tous les locaux, à l'exclusion des locaux situés sous le niveau du sol qui sont affectés au parcage, aux caves, aux équipements techniques et aux dépôts. Les dimensions des planchers sont mesurées au nu extérieur des murs des façades, les planchers étant supposés continus, sans tenir compte de leur interruption par les cloisons et murs intérieurs, par les gaines, cages d'escaliers et d'ascenseurs.

Terrain : parcelle ou ensemble de parcelles contigües, cadastrées ou non, appartenant à un même propriétaire.

Bruxelles, ...... 2013.

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et des Sites, de la Propreté publique et de la Coopération au Développement. Voor de Brusselse Hoofdstedelijke Regering,

De Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing, Huisvesting, Openbare Netheid en Ontwikkelingssamenwerking.

Rudi VERVOORT